

Mise à jour : 13 mai 2015 (document original : 21 juin 2010)

## La chaîne de possession pour les produits de bois certifié dans LEED Canada



**FAQ : Un fabricant ou distributeur final qui veut vendre du bois certifié par le Forest Stewardship Council (FSC) afin qu'il soit utilisé dans les projets LEED au Canada doit-il détenir une certification de la chaîne de possession (aussi appelée chaîne de contrôle ou de traçabilité)?**

Dans LEED Canada, l'exigence de bois certifié porte sur la fourniture d'un pourcentage fixé selon le coût de produits et matériaux à base de bois certifié selon les normes du Forest Stewardship Council's (FSC). Le FSC exige que toutes les entreprises qui fournissent des produits à base de bois aient la certification de la chaîne de possession du FSC pour assurer l'intégrité et l'exactitude des déclarations du FSC qui accompagnent les matériaux dans toute la chaîne d'approvisionnement.

Aux fins de l'obtention du crédit Bois certifié, l'US Green Building Council (USGBC) et le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCA) ont dans le passé accepté qu'une partie réclame le crédit pour l'utilisation de bois certifié FSC dans un projet, même si la partie impliquée dans la fabrication finale du produit avant qu'il ne soit intégré au bâtiment n'avait pas la certification de chaîne de possession. Dans une volonté d'harmoniser les règles du FSC aux exigences de LEED, l'USGBC a approuvé une modification aux directives sur le Bois certifié en avril 2008, pour tous les systèmes d'évaluation LEED des États-Unis et ces directives se sont dès lors appliquées à tous les projets LEED.

Le CBDCA a intégré les mêmes révisions que l'USGBC dans chaque nouveau système d'évaluation LEED qu'il a publié. Ainsi, les systèmes d'évaluation lancés en 2009 et dans les années ultérieures exigent que les produits à base de bois<sup>1</sup> certifié FSC installés de façon permanente soient achetés auprès d'un fournisseur qui a la certification de la chaîne de possession du FSC et facturés par un tel fournisseur. Les fournisseurs sont définis comme des entreprises qui vendent des produits à l'entrepreneur ou aux sous-traitants du projet. La facture de chacun des fournisseurs doit respecter les exigences suivantes :

- a) Chaque produit du bois doit être indiqué sur une ligne distincte;
- b) Les produits FSC doivent être identifiés comme tels, un par ligne;
- c) La valeur en dollars de chacun des éléments indiqués doit être inscrite sur la ligne connexe;
- d) Le numéro du certificat de la chaîne de possession (de traçabilité) du vendeur doit apparaître sur toutes les factures qui comprennent des produits certifiés FSC.

Ainsi, tout fournisseur de produit du bois qui facture des produits certifiés FSC doit avoir obtenu une certification de la chaîne de possession par un agent responsable de la certification agréé par le FSC.

*LEED Canada pour les habitations*, lancé en mars 2009, a été le premier système d'évaluation LEED Canada à intégrer ces directives révisées. Jusqu'à maintenant, les autres systèmes d'évaluation dans lesquels cette révision s'applique sont les suivants : *LEED Canada pour bâtiments existants : exploitation et entretien 2009*; *LEED Canada pour nouvelle construction et rénovations majeures 2009*; et *LEED Canada pour le noyau et l'enveloppe 2009*.

En mai 2015, la Demande d'interprétation de crédit (DIC) 1191 a été publiée. Elle clarifie que les entités qui installent un produit certifié FSC sur le bâtiment ou le chantier du projet (généralement les entrepreneurs ou les sous-traitants, mais parfois aussi les installateurs du mobilier et autres ouvriers) ne sont pas tenues d'avoir la certification FSC de la chaîne de possession, à la condition qu'ils ne modifient pas l'emballage ou la forme du produit, sauf comme le requiert l'installation. Dans tous les autres cas, la certification FSC de la chaîne de possession est requise. La DIC avise également les entrepreneurs et les sous-traitants qui possèdent temporairement des matériaux certifiés FSC avant leur installation qu'ils ne doivent pas mélanger ou « contaminer » les matériaux certifiés FSC avec des matériaux qui ne le sont pas.

En plus de cette nouvelle directive de la DIC 1191, il est important de noter qu'à défaut de s'assurer que les produits à base de bois sont achetés auprès d'un fournisseur détenant la chaîne de possession du FSC sur des projets préalablement inscrits (c.-à-d. en vertu des versions antérieures des systèmes d'évaluation) pourra entraîner une non-conformité avec les exigences de LEED. Ainsi, certains projets inscrits en vertu de LEED Canada-NC 1.0 peuvent choisir de passer éventuellement à LEED Canada NC 2009, ce qui a pour effet de modifier les exigences d'admissibilité au crédit Bois certifié. Les équipes de projets doivent également être conscientes que les projets canadiens inscrits auprès de l'USGBC doivent déjà respecter les directives révisées concernant les exigences de chaîne de possession du FSC.

Le CBDCA encourage tous les fabricants et distributeurs canadiens à obtenir la certification de la chaîne de possession du FSC pour maintenir leur compétitivité sur les projets LEED, tant sur le marché canadien qu'américain.

Autres liens et ressources :

- Veuillez d'abord consulter le Guide de référence du système d'évaluation qui s'applique à votre projet. Si vous ne possédez pas ce Guide de référence, vous pouvez l'acheter en ligne sur le site [www.cagbc.org](http://www.cagbc.org)
- L'exposé de l'USGBC sur la révision des exigences de documentation de l'utilisation de bois certifié FSC dans LEED, intitulé « [Revised Requirements for Documenting the Use of FSC Certified Wood in LEED](#) », du 7 avril 2008.
- Pour vérifier si un fournisseur détient la certification du FSC, veuillez consulter la base de données internationale du FSC et entrer le nom du fournisseur ou son code de certification FSC unique à : [www.fsc-info.org](http://www.fsc-info.org). Pour de plus amples renseignements sur la certification du FSC, consultez le [www.fsccanada.org](http://www.fsccanada.org) (pour le Canada) ou le [www.fscus.org](http://www.fscus.org) (pour les États-Unis)

---

<sup>i</sup> Les produits à base de bois sont définis comme des produits faits de matières fibreuses provenant des troncs ou des grosses branches des arbres que l'on trouve généralement dans les forêts ou les plantations. Ils comprennent les produits de bois massif, les copeaux et les produits à base de fibres, ainsi que les produits de bois d'ingénierie. Voici une liste non exhaustive de produits admissibles au crédit Bois certifié : grumes, bois d'œuvre, menuiserie préfabriquée, lamellé-collé, fermes, moulures, bois de placage, contreplaqué, panneaux de lamelles orientées (OSB), panneaux de particules, panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), lambris/bardage, revêtements de sol (d'ingénierie, en bois dur), platelage, coffrages, produits traités sous pression/contre le feu, bois d'ébénisterie et meubles (s'ils sont installés de façon permanente).